

RAPPORT ANNUEL

ANNEE 2013



SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU
SERVICE D'ELIMINATION DES
DECHETS

SOMMAIRE

I. LA GESTION DES DECHETS	3
1 . Missions	3
1.1. Nature du service assuré par le SMTC	3
1.2. Création du SMTC	3
1.3. Missions du SMTC	3
1.4. Gestion du service	5
1.5. Service délégué	5
2. Faits marquants de l'exercice 2013	6
3. Orientations pour l'avenir	6
II. INDICATEURS TECHNIQUES	7
1. Collectes sélectives des emballages des ménages	7
1.1. Collecte sélective en porte-à-porte	7
1.2. Collecte en apport volontaire	9
1.3. Collecte en déchèteries	10
1.4. Collectes diverses	12
2. Collectes des ordures ménagères et assimilées	14
2.1 Organisation du service	14
2.2 Les OMR	14
2.3 Les biodéchets	15
2.4 Evolution du service	15
2.5 Les conteneurs	17
3. Actions de sensibilisation	18
4. Collecte des déchets ne provenant pas des ménages	19
5. Traitement	19
5.1. Repreneurs, nature des traitements et localisation	19
5.2. Taux de valorisation des déchets	20
6. Mesures de prévention	20
III. INDICATEURS FINANCIERS 2013	21
CONCLUSION	23
ANNEXES	25

I. LA GESTION DES DECHETS

1. Missions

1.1. Nature du service assuré par le SMTC

Les missions du Syndicat Mixte de Thann – Cernay (SMTC) sont les suivantes :

- collecte des déchets ménagers et assimilés ;
- collecte des biodéchets ;
- maintenance des bacs (OMR et bio) ;
- collecte des emballages recyclables ;
- gestion des déchèteries.

Le traitement des déchets ménagers a été transféré au Syndicat Mixte du Secteur 4 (SM4).

1.2. Création du SMTC

En 1990, les SIVOM de Cernay et de Thann ont créé le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de Thann – Cernay dont la mission sera la construction et la gestion de la déchèterie commune aux deux syndicats.

Le site d'Aspach-le-Haut a été la conjugaison du choix judicieux d'un site à la limite de ces deux collectivités et constituait la plate-forme idéale en matière de traitement des déchets.

A l'origine le SIVU regroupait 13 communes, depuis 6 autres ont rejoint le syndicat. En 2011, du fait du transfert de compétence et de sa composition, il a été transformé en Syndicat Mixte de Thann – Cernay.

1.3. Missions du SMTC

Les compétences du syndicat ont évolué au fil des ans :

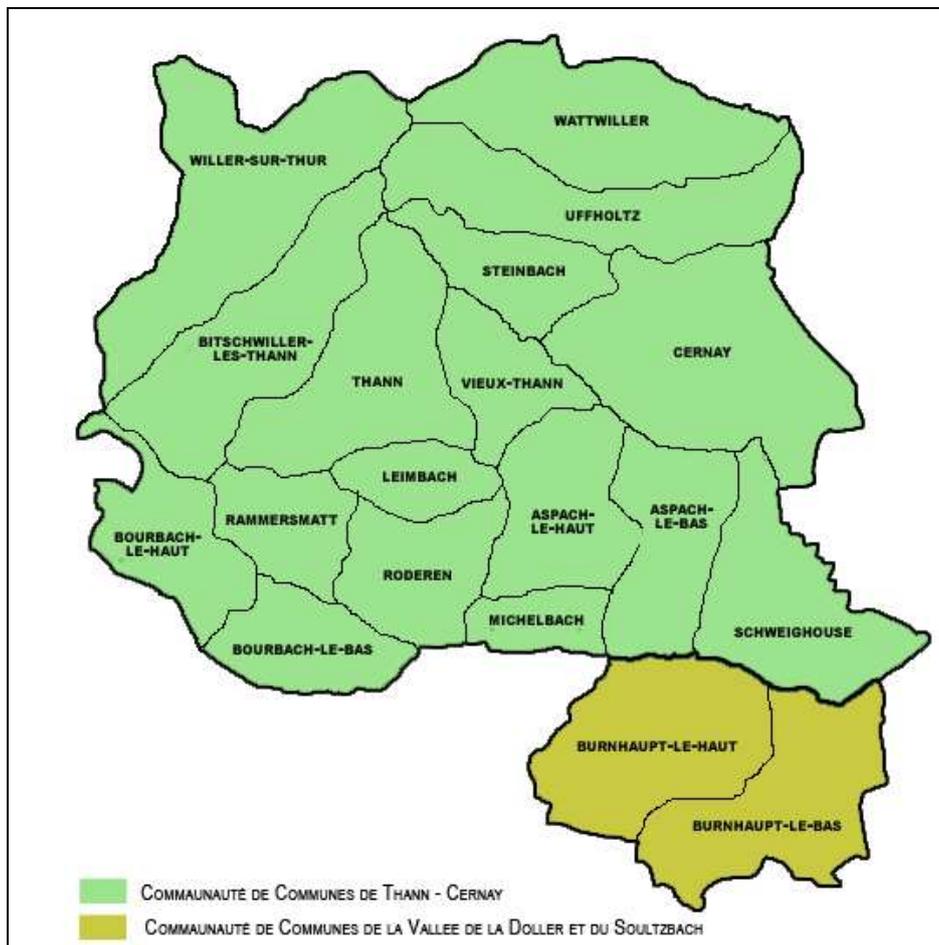
- construction et exploitation de la déchèterie (1991), située sur la commune d'Aspach-le-Haut ;
- gestion des points d'apport volontaire (mini-déchèteries) ;
- collecte sélective des emballages ménagers (1999) ;
- collecte des ordures ménagères et des biodéchets (2011) ;
- gestion du parc de bacs (ordures ménagères et biodéchets) en relation avec la redevance incitative basée sur le volume des bacs.

PM : les CC membres du SMTC ont conservé la partie facturation de la redevance incitative.

Le SMTC compte aujourd'hui 19 communes, soit 41 864 habitants (population légale 2009, applicable au 1/01/13) et comprend les Communautés de Communes :

- de Thann - Cernay (38 366 hab.) - CCTC
 - Aspach-le-Bas (1 369 hab.)
 - Aspach-le-Haut (1 513 hab.)
 - Cernay (11 527 hab.)
 - Bitschwiller-lès-Thann (2 078 hab.)
 - Bourbach-le-Bas (626 hab.)
 - Bourbach-le-Haut (431 hab.)
 - Leimbach (858 hab.)
 - Michelbach (369 hab.)
 - Rammersmatt (231 hab.)
 - Roderen (912 hab.)
 - Schweighouse/Thann (732 hab.)
 - Steinbach (1 322 hab.)
 - Thann (8 099 hab.)
 - Uffholtz (1 621 hab.)
 - Vieux-Thann (2 958 hab.)
 - Wattwiller (1 780 hab.)
 - Willer-sur-Thur (1 940 hab.)

- de la Vallée de la Doller et du Soultzbach (seuls les deux Burnhaupt) - CCVDS
 - Burnhaupt-le-Bas (1 821 hab.)
 - Burnhaupt-le-Haut (1 677 hab.)



Le Bureau du SMTC est composé :

- du Président,
- de 4 Vice-Présidents,
- de 6 assesseurs.

Le Comité est composé de 23 délégués titulaires et de 23 suppléants.

1.4. Gestion du service

En avril 2013, le SMTC a souhaité renforcer son effectif en recrutant un ambassadeur du tri via un contrat d'avenir. Ainsi, au 31/12/2013, le syndicat est composé de 4 salariés à plein temps :

- une ingénieure,
- une chargée de mission,
- un responsable de la maintenance des bacs d'ordures ménagères et biodéchets,
- un ambassadeur du tri.

Du personnel de la Communauté de Communes de Thann - Cernay, est également rémunéré par le syndicat (conventions...). Ces agents assurent entre autres les missions relatives à la redevance incitative (mise à jour du fichier des redevables...), la relation avec les usagers ainsi que le support administratif.

1.5. Service délégué

L'ensemble des services de collecte et de location-maintenance est délégué via des contrats de prestations de services :

1°) **exploitation des déchèteries d'Aspach-le-Haut** (location de bennes, évacuation et traitement de divers produits collectés dans la déchèterie, gardiennage) et de **Willer-sur-Thur** (prestations identiques hors gardiennage).

↳ marché de 5 ans (3 ans et renouvelable 1 fois 2 ans) avec la société COVED d'Ungersheim, entré en vigueur le 23 mai 2009 (jusqu'au 31 décembre 2014).

2°) **collecte sélective des emballages ménagers** (journaux, magazines, briques alimentaires, emballages cartonnés, flaconnages et bouteilles plastiques).

↳ marché de 2 ans et renouvelable 5 fois 1 an avec la société COVED d'Ungersheim, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2013 (jusqu'au 31 décembre 2019).

3°) **collecte des ordures ménagères et des biodéchets**

↳ marché de 5 ans avec la société COVED d'Ungersheim, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2010 (jusqu'au 31 décembre 2014) – 2 marchés (ex-CCCE et ex-CCPT) transférés en 2011 au SMTC.

4°) **marché de collecte du verre en points d'apport volontaires**

↳ marché de 2 ans et renouvelable 5 fois 1 an avec la société RECYCAL de Ribeauvillé, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2013 (jusqu'au 31 décembre 2019).

2. Faits marquants de l'exercice 2013

Janvier – Février : poursuite de la distribution des badges aux usagers, pour le contrôle d'accès de la déchèterie d'Aspach-le-Haut (démarrage 1^{er} janvier 2013).

Reprise en régie de la maintenance du parc de bacs OMR et biodéchets, après rachat de ce dernier.

Février : renouvellement des sacs de collecte.

Mars : participation aux opérations de distribution des sacs de tri, organisées par la Ville de Cernay (ainsi qu'au mois de septembre)

Avril : participation à l'opération "Haut-Rhin propre", collecte des pneus usagés. Recrutement d'un nouvel ambassadeur du tri, via le dispositif d'un contrat d'avenir.

Mai : déménagement des bureaux du SMTC dans des locaux loués au SM4, situés dans le bâtiment d'accueil de la plateforme de compostage, rue des Genêts à Aspach-le-Haut.

Juin : publication d'un nouveau numéro de la Voix du tri, consacré en grande partie aux erreurs de tri.

Décembre : édition du calendrier du tri, au format A4 plié, comportant les consignes de tri, les jours de collecte.

3. Orientations pour l'avenir

Le SMTC poursuivra son travail de sensibilisation au tri. Il souhaite également mettre en œuvre un programme de conteneurs enterrés (ou semi-enterrés) en partenariat avec les bailleurs sociaux ainsi qu'avec les collectivités intéressées par ce type de dispositif, comme la ville de Thann par exemple pour son centre-ville historique.

Une réflexion devra aussi être menée quant à la pertinence d'une deuxième déchèterie sur notre territoire. Aujourd'hui, celle d'Aspach-le-Haut, bien qu'étant un équipement performant est assez régulièrement saturée. Un deuxième site permettrait de la désengorger ; statistiquement on estime qu'il faudrait 1 déchèterie pour 15 000 habitants...



II. INDICATEURS TECHNIQUES

1. Collectes sélectives des emballages des ménages

1.1. Collecte sélective en porte-à-porte

- Système adopté : sac jaune unique, d'une capacité de 50 litres : journaux, magazines, cartons d'emballages, bouteilles, bidons, flacons en plastique, briques alimentaires, emballages métalliques ménagers.
Depuis le 1^{er} avril 2012, avec l'extension des consignes de tri : tous les emballages plastiques (pots de yaourts, barquettes, films...).
- Ramassage : bimensuel suivant un calendrier de collecte distribué dans les boîtes aux lettres à chaque fin d'année.



↪ Annexe 1

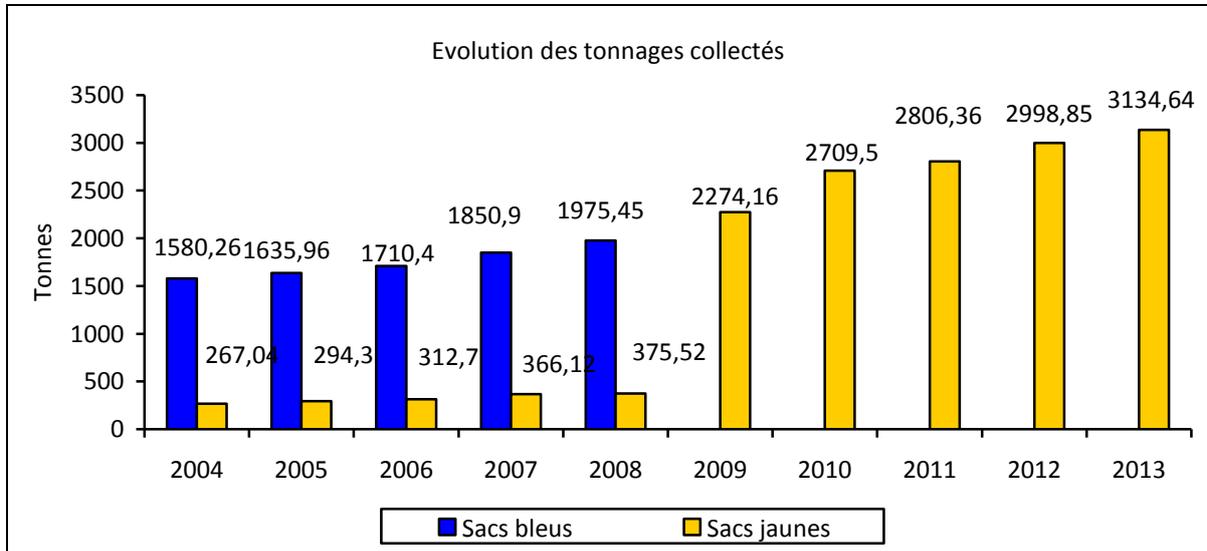
- Renouvellement des sacs :
Pour 2013, le SMTC a acheté 2 184 000 sacs de tri.
L'entreprise retenue est la société JEMACO à l'issue d'une consultation lancée en procédure adaptée.
- L'habitat vertical :
On recense près de 5 200 logements dans l'habitat vertical (les logements sociaux étant essentiellement gérés Domial – Habitat Familial d'Alsace).

Ces immeubles de l'habitat social avaient été dotés de bacs de 340l destinés à la collecte sélective. Mais les résidents favorisent plutôt l'utilisation de sacs de tri.

Pour ceux gérés par des bailleurs ou syndics privés, soit ils font l'acquisition de bacs de tri, soit les locataires et propriétaires utilisent les sacs.

Qualité du tri en porte à porte

Les tonnes collectés en tri, poursuivent la tendance des années précédentes avec une nouvelle augmentation de près de 4,5% sur l'ensemble du périmètre du SMTC, soit plus de 3134 t.

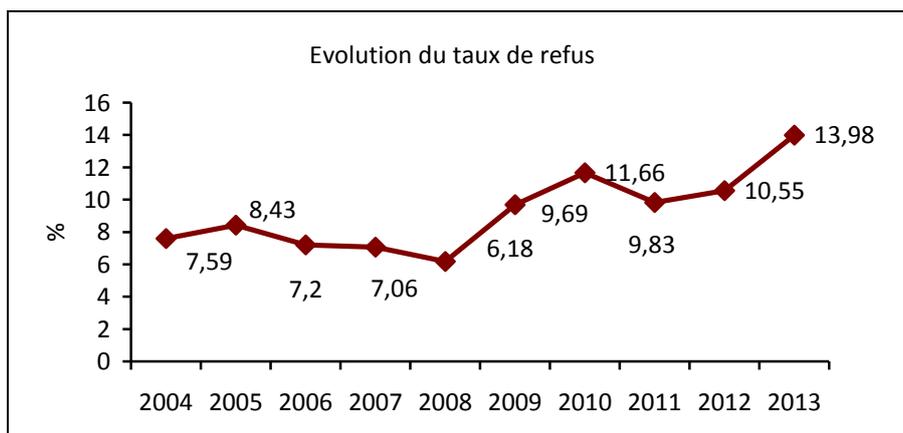


Refus de tri :

Le refus total est de 13,98 % (10,5 kg/hab contre 7,5 kg/hab).

La tendance observée en 2012 se confirme avec une baisse de la qualité du tri. Une campagne de communication ciblant cette problématique a été faite en juin 2013. Si l'on peut supposer que cette hausse est en partie liée aux nouvelles consignes, ce phénomène est également constaté dans d'autres collectivités avec une apparition de couches, déchets alimentaires dans le tri.

Même si ce taux de refus reste raisonnable, il est toutefois regrettable de trouver des déchets ménagers dans les sacs jaunes. Les déchets alimentaires pourraient tout à fait être déposés dans la poubelle biodéchets et pour ceux estimant que les couches « chargent » trop leur poubelle grise, il reste toujours la possibilité d'utiliser des couches lavables.



Les Journaux-magazines

Le soutien, versé à l'année n+1 par Ecofolio, est de 39 465 € contre 41 000 € touchés l'année précédente. Ce montant est calculé en fonction des tonnages livrés et recyclés. Les tonnages de ce type de déchets semblent s'être stabilisés entre 2012 et 2013.

1.2. Collecte en apport volontaire

Le territoire du SMTC comporte 58 points d'apport volontaire constitués de 91 conteneurs à verre, 14 conteneurs à huile.

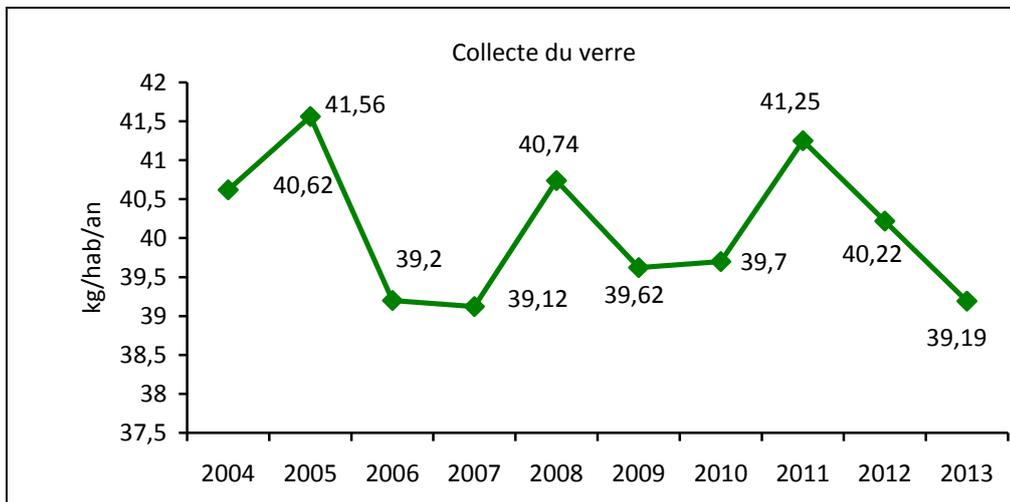
Les collectes du verre et de l'huile sont également réalisées aux déchèteries : 4 conteneurs verre et 1 pour l'huile à Aspach-le-Haut et 2 conteneurs à verre et 1 pour l'huile à Willer-sur-Thur.

- Conteneurs à verre :

Prestataire : RECYCAL qui sous-traite la collecte à SITA.

Fréquence de collecte : une fois par semaine ou tous les quinze jours suivant la commune.

En 2013, 1 638 t de verre ont été collectées, ce qui représente un tonnage stable (1670 t en 2012), soit un peu moins de 40 kg/hab. On estime toutefois pouvoir améliorer cette performance, avec le verre qui semble toujours être présent dans les ordures ménagères (notamment pots de yaourt).



- Conteneurs à huile :

Collecte effectuée par SEVIA-VEOLIA, dont la prestation comprend le pompage de l'huile usagée ; les bidons vides sont évacués par les services communaux.

Fréquence de collecte : pas de fréquence régulière, les communes doivent appeler pour demander la vidange, par contre la société ne se déplace qu'à partir de 600 l par conteneur. En dessous de ce volume la prestation est payante.

- Fûts à piles :

Prestataire : VEOLIA. Traitement : COREPILE

Des fûts sont mis à disposition à la déchèterie pour le dépôt des piles des particuliers et des professionnels ayant des faibles quantités ; les mairies ont également été sollicitées pour la mise en place de conteneurs à piles (carton) dans leurs locaux.

Sur appel téléphonique, COREPILE procède à l'enlèvement de fûts en déchèterie.

↳ **Annexe 2**

1.3. Collecte en déchèteries

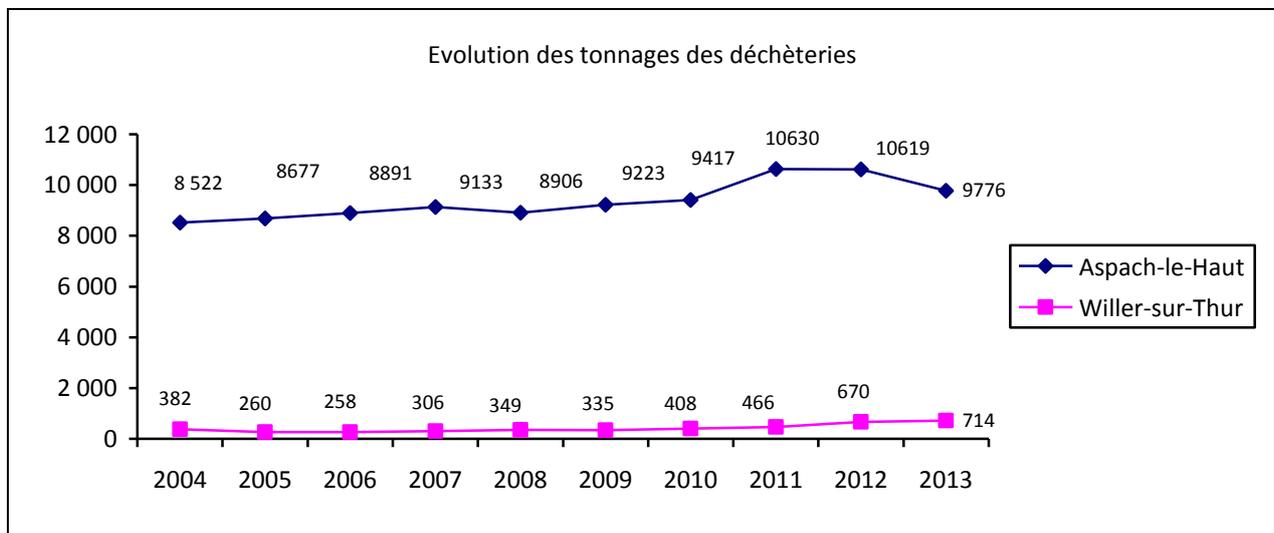
Le SMTC gère les déchèteries d'Aspach-le-Haut (dont il est le propriétaire) et de Willer-sur-Thur.

- Willer-sur-Thur :

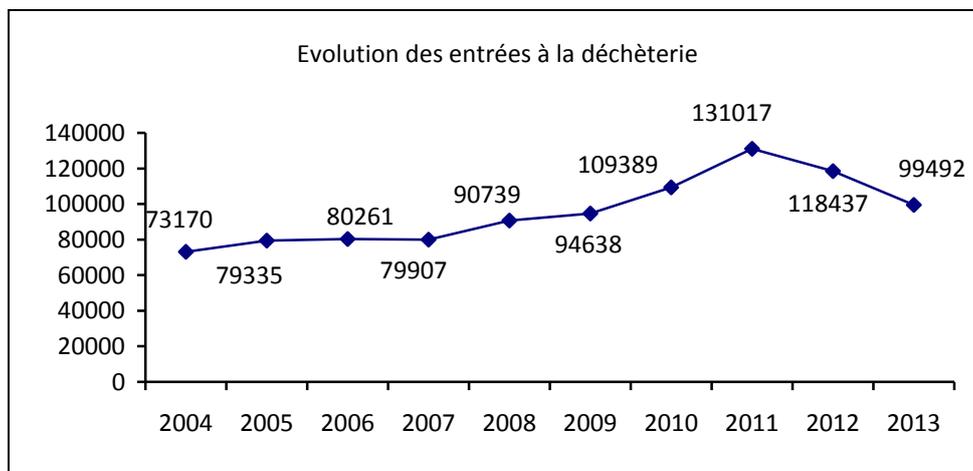
Les tonnages continuent d'augmenter : 714t contre 671t. On note qu'il s'agit essentiellement du poste des déchets verts qui a évolué ainsi, soit + 50t.

- Aspach-le-Haut :

Le tonnage total a nettement diminué, passant de 10 619 t à 9 776 t. Cette baisse est liée entre autres, à la mise en place du contrôle d'accès avec badge. Globalement toutes les filières de déchets ont chuté sur la déchèterie.



La fréquentation a poursuivi sa diminution, mais là également cela est lié à l'effet contrôle d'accès.



↪ **Annexe 3**

Le contrôle d'accès

Au 31 décembre 2013, 13548 badges ont été créés pour les usagers en ayant fait la demande.

Certains de ces badges sont aujourd'hui inutilisés :

Particuliers : 2975

Professionnels : 150

Collectivités / Administrations / Associations : 43

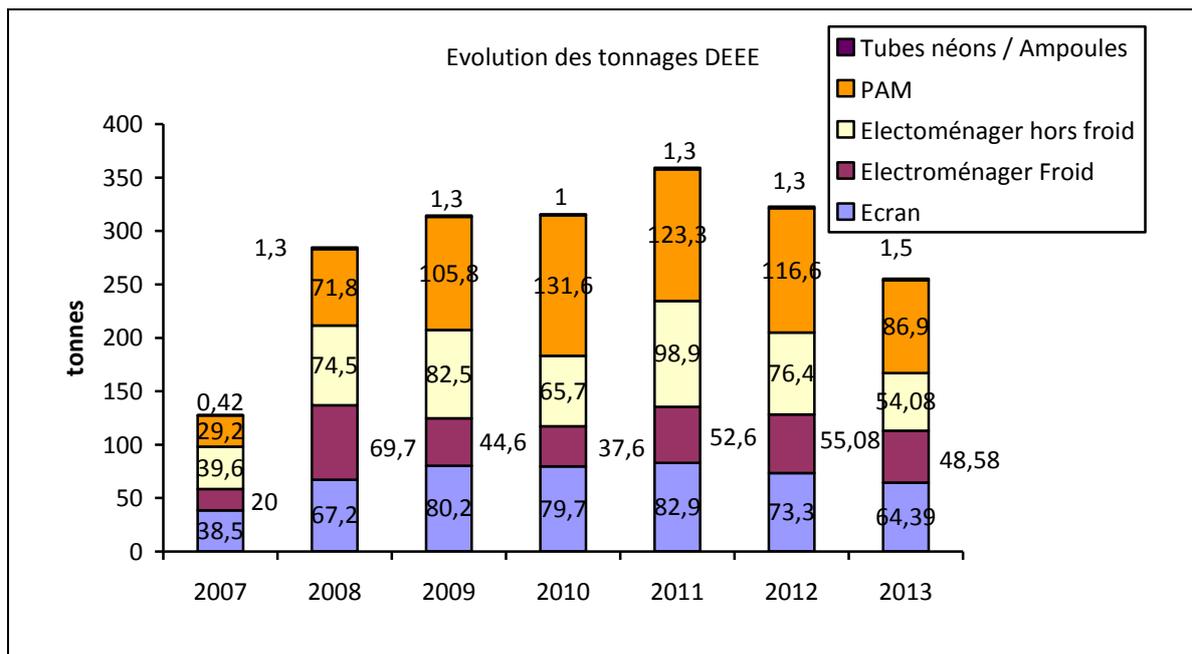
Sur ce nombre de badges, 61 sont bloqués : il s'agit d'usagers ayant déménagé et dont le compte est fermé, mais qui n'ont pas rendu leur badge.

Les DEEE

ECOLOGIC est l'éco-organisme avec lequel le SMTC a contractualisé. Le prestataire de cette filière est COVED. Les DEEE sont acheminés vers différentes unités de démantèlement.

Pour le recyclage des sources lumineuses (tubes néons et ampoules), une convention a été signée avec RECYLUM.

En 2012, la déchèterie d'Aspach-le-Haut a été élu meilleur point de collecte régional ! Félicitation à tous les usagers qui y déposent leurs lampes.

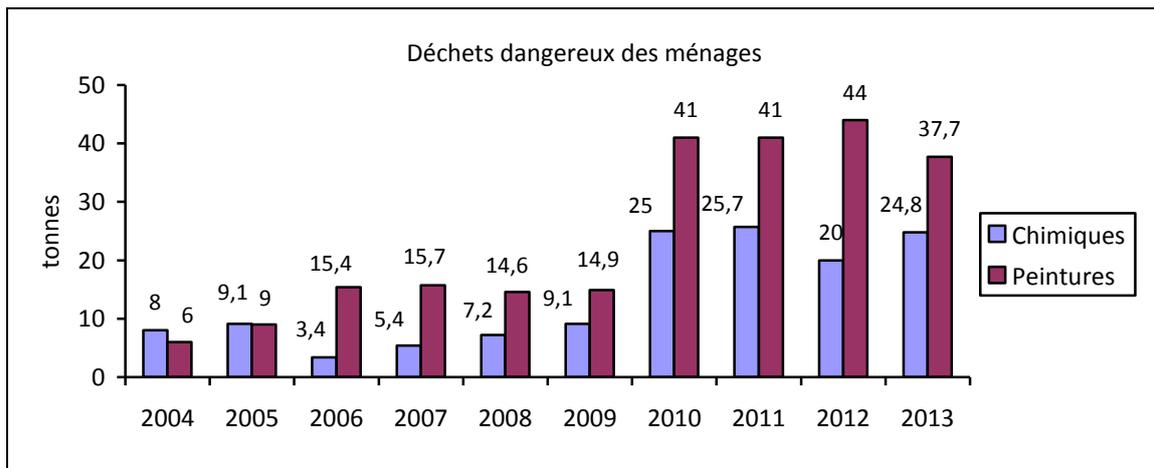


La performance est de 6,1 kg par habitant contre 7,7 kg en 2012. Cette baisse est générale et Ecologic souhaite développer d'autres pistes pour capter les DEEE : comme des points de collecte dans les grands quartiers d'habitat vertical. A noter également, que certains tonnages ne sont pas répertoriés comme étant « collectés » car traités par des acteurs locaux, tels Emmaüs.

Les toxiques

Collecte au quotidien de ces déchets sur le site d'Aspach-le-Haut ; ce service est destiné uniquement aux particuliers et ne concerne en aucun cas les professionnels. Ces derniers peuvent bénéficier d'aides pour éliminer leurs déchets toxiques (Agence de l'Eau...).

Petite baisse du tonnage, soit 62,5 t contre 64 t en 2012, réparties en 37,7t de peintures et 24,8 t de chimiques. Pour 2014, le SMTC va contractualiser avec l'Eco-organisme EcoDDS qui prendra en charge une bonne partie de ce gisement.



1.4. Collectes diverses

Le compostage individuel

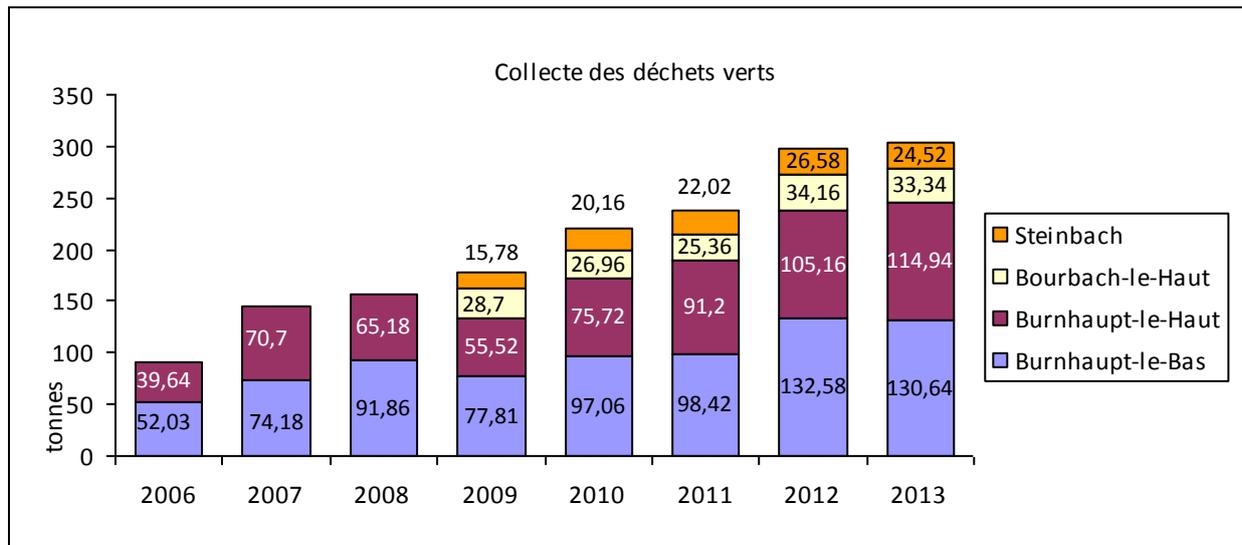
En 2013, 57 composteurs en bois ont été achetés par des particuliers. Depuis le démarrage en 2005, plus de 1 250 unités (bois et plastiques) ont été vendues.

Les déchets verts

Poursuite du dispositif depuis 2006, avec la mise en place de bennes pour les communes de Burnhaupt-le-Haut et Burnhaupt-le-Bas, Steinbach et Bourbach-le-Haut.

Aussi, durant plusieurs semaines (de mai à octobre – novembre), une benne destinée à la collecte de ces déchets est déposée le vendredi après-midi et retirée le lundi matin, ceci permet de délester les apports à la déchèterie mais également de réduire les déplacements.

En 2013, légère augmentation des tonnages (303 t contre 298 t en 2012) : relative stabilité et malgré le contrôle d'accès à la déchèterie d'Aspach-le-Haut, on n'observe pas de report.



Collecte de vêtements :

Ce sont des associations qui gèrent les conteneurs à vêtements disséminés sur le territoire du SMTC.

Cinq conteneurs sont présents à la déchèterie d'Aspach-le-Haut.

Depuis 2011, le tonnage collecté par Le Relais - Terre des Hommes reste stable (37 t en 2013 contre près de 40 t en 2012).

Emmaüs de Cernay

Son activité reste toujours importante et la Communauté Emmaüs est un partenaire indispensable du SMTC puisqu'elle collecte une part des encombrants, récupérables ou non. Une subvention lui est allouée chaque année pour assurer le financement du traitement des déchets "ultimes".

Le bilan de la ressourcerie, mise en place en 2011, reste toujours positif :

- seconde vie pour de nombreux objets ;
- image positive auprès des usagers ;
- satisfaction de la Communauté concernant la qualité et la quantité des objets déposés.

Le volume collecté reste toujours relativement identique. Le véhicule d'Emmaüs effectuant une à deux rotations par semaine, soit en moyenne 15 m³ d'objets divers et variés (environ 780 m³ par an).

2. Collectes des ordures ménagères et assimilées

On comprend par ordures ménagères et assimilées :

- les ordures ménagères résiduelles (OMR),
- les biodéchets.

La redevance incitative au volume a été instaurée par les deux CC membres du SMTC, entre 2006 et 2011. L'ensemble des foyers a été doté d'un bac gris (pour les ordures ménagères) et d'un bac au couvercle brun (pour les biodéchets).

2.1 Organisation du service

- Système adopté : collecte conteneurisée en porte-à-porte des ordures ménagères et des biodéchets.
- Ramassage : hebdomadaire des biodéchets et hebdomadaire ou bimensuel des ordures ménagères.

↳ **Annexe 1**

2.2 Les OMR

Sont compris dans la dénomination des déchets ménagers résiduels :

a) Les déchets ordinaires provenant de la préparation des aliments (hors biodéchets) et du nettoyage normal des habitations, débris de verre ou de vaisselle, chiffons, balayures et résidus divers.

b) Les déchets provenant des établissements artisanaux, commerciaux et industriels, assimilés à des ordures ménagères ; les produits du nettoyage et détritiques des halles, marchés, lieux de fêtes publiques ou privées, des voies publiques, squares, parcs, cimetières (à l'exception des produits végétaux) et de leurs dépendances, des écoles, collèges, locaux associatifs et établissements publics déposés pouvant être collectés dans les mêmes conditions, sans sujétion particulière et sans risque pour les personnes et l'environnement.

Les déchets ménagers présentés au service de collecte ne doivent contenir aucun produit ou objet susceptible d'exploser, d'enflammer les détritiques, ou d'altérer les récipients, de blesser le public ou les préposés chargés de l'enlèvement et du tri des déchets, de constituer des dangers ou une impossibilité pratique pour leur collecte ou leur traitement.

Ne sont pas compris dans la dénomination des OMR :

- les déchets ménagers recyclables (emballages papiers, cartons, métalliques, verre, plastiques, journaux, magazines...)
- les déblais, gravats, décombres et débris provenant des travaux publics et particuliers.
- les déchets végétaux provenant des cours et jardins tels que tontes de jardin, feuilles mortes, bois d'élagage... ;
- les objets encombrants (objets, métaux, plastique, ou autres...);
- toutes les bouteilles ou bonbonnes de gaz, même vides ;
- les pneumatiques de véhicules automobiles ;

- les huiles de vidange et graisses ; tous les produits des industries chimiques ou autres ;
- les produits pharmaceutiques ;
- les déchets contaminés provenant des hôpitaux, cliniques et professionnels de santé ;
- les déchets d'abattoirs ;
- les déchets issus des garages automobiles ;
- les déchets spéciaux qui, en raison de leur inflammabilité, de leur toxicité, de leur pouvoir corrosif ou de leur caractère explosif, ne peuvent pas être éliminés par les mêmes voies que les déchets ménagers, sans créer de risques pour les personnes et l'environnement.
- les équipements électriques et électroniques.

Ces énumérations ne sont pas limitatives.

2.3 Les biodéchets

Les matériaux compris dans la dénomination "biodéchets" et admis à la collecte sont :

- les déchets de cuisine : préparation des aliments, restes de repas, pâtes, riz, céréales, pain, viandes, os, charcuterie, poissons (huitres, moules, écailles, arêtes, crustacés, fruits de mer...), légumes, épluchures, pelures, coquilles d'œufs, coquilles de noix, de noisettes, fruits, laitages, gâteaux, les cendres froides, les mouchoirs en papier, les papiers essuie-tout ; les papiers et cartons souillés de déchets alimentaires (boîtes de pizzas...)
- les déchets tels que définis ci-dessus et provenant des établissements artisanaux et commerciaux et des établissements publics, déposés dans des récipients dans les mêmes conditions que les déchets des habitations ;
- les déchets verts en petite quantité (moins de 20%) : feuilles mortes, tontes de gazon...

Cette énumération n'est pas limitative et des matières non dénommées pourront être assimilées.

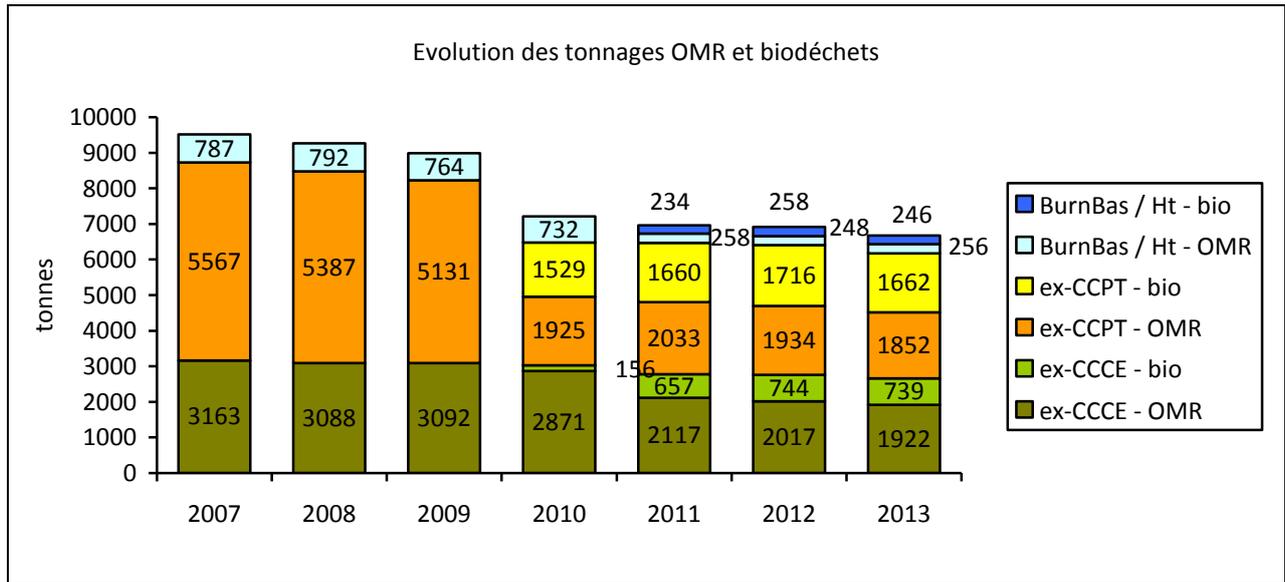
2.4 Evolution du service

Depuis la mise en place de la redevance incitative (ex-CCCE : 2007 / ex-CCPT : 2010 / Burnhaupt-le-Bas et Burnhaupt-le-Haut : 2011) les tonnages d'ordures ménagères poursuivent leur diminution régulièrement, d'année en année.

La mise en place de la collecte des biodéchets a accentué cette tendance, offrant aux usagers la possibilité de trier encore plus leurs déchets.

Globalement, la performance en matière d'ordures ménagères (96,44 kg/hab/an) se situe en-dessous de la moyenne départementale (240 kg) et nationale (316 kg), toujours en baisse. Pour la première fois, nous passons sous la barre des 100 kg par habitant, ce qui est remarquable et qui fait de notre syndicat une des collectivités la plus performante de France !

Pour ce qui est des biodéchets, la production par habitant (63,34 kg) est un résultat très positif, malgré une légère diminution entre 2012 et 2013.



De façon générale, tous les déchets en surplus (sacs en trop à côté des bacs) ne sont pas collectés. Les usagers sont donc priés de prendre un volume supérieur, plus adapté à leur production. Des sacs sont acceptés en sus, dans des cas exceptionnels comme les fêtes de famille.

Etiquette de refus
(couleur orange)

NON CONFORME A LA COLLECTE

Vos déchets n'ont pas été collectés car :

- Déchets non conformes**
- Couvercle non fermé, sacs d'ordures supplémentaires non autorisés (dépassement du volume)**
- Tri non conforme (papier peint, déchets alimentaires, objets plastiques...)**

Renseignements : → Syndicat Mixte Thann Cernay : 03 89 75 29 05
→ Burnhaupt-le-Bas : 03 89 48 70 61 ou Burnhaupt-le-Haut : 03 89 48 70 58

Ne pas jeter sur la voie publique

Dans le cas de dépôts sauvages, les services de Police Municipale et de la Brigade Verte interviennent rapidement ce qui permet de limiter ce phénomène et surtout de sensibiliser les usagers aux risques encourus en cas de prise en flagrant délit : amendes et condamnations au tribunal.

Le SMTC doit poursuivre ses actions de communication, notamment dans l'habitat vertical (où il reste des marges de progrès, le geste du tri n'est pas toujours bien compris, tant au niveau des emballages que des biodéchets). Mais il faut aussi encourager les usagers, qui n'ont pas encore franchi le pas, à adopter le tri des biodéchets.

2.5 Les conteneurs

Au 1^{er} janvier 2013, le SMTC a repris en régie la gestion du parc de bacs d'ordures ménagères et de biodéchets.

L'état du parc de bacs gris au 31 décembre 2013 (nombre de bacs en place) :

		60l	80l	120l	140l	180l	240l	340l	360l	660l	TOTAL
Ex-CCCE	2013	2 037	1 177	561	736	54	218	247	-	371	5 401
	2012	1 967	1 169	570	785	43	222	253	-	344	5 353
Ex-CCPT	2013	127	5 758	823	5	205	275	-	230	323	7 746
	2012	-	5 630	820	-	221	280	-	226	321	7 498
Burn.Ht Burn.Bas	2013	-	1 056	133	-	37	21	-	22	31	1 300
	2012	-	1 030	134	-	38	22	-	19	30	1 273
TOTALUX	2013	2 164	7 991	1 517	741	296	514	247	252	725	14 447
	2012	1 967	7 829	1 524	785	302	524	253	245	695	14 124

La dotation en bacs biodéchets est de :

		80l	240l	TOTAL
Ex-CCCE	2013	3 202	242	3 444
	2012	3 122	228	3 350
Ex-CCPT	2013	6 589	554	7 143
	2012	6 558	559	7 117
Burn.Ht Burn.Bas	2013	1 242	40	1 282
	2012	1 232	32	1 264
TOTALUX	2013	11 033	836	11 869
	2012	10 912	819	11 731

Sur l'ensemble du parc, voici les mouvements pour l'année 2013 :

	OMR	BIO
Dotations	404	172
Echanges	375	13
Retraits	197	150
Réparations	18	2

Le fichier de gestion du parc est lié à celui du contrôle d'accès. Il est ainsi mis à jour simultanément lorsqu'un usager souhaite une carte pour accéder à la déchèterie.

En 2013, il y a eu 31 000 interventions sur la base de données, que ce soit des modifications liées à la création d'un compte pour un nouvel usager, à des interventions liées aux bacs...

Le logiciel de gestion, Proflux (de la Société Tradim) figure parmi l'un des meilleurs outils de redevance incitative en France, du fait de sa convivialité et de sa polyvalence.

2.6 Les sacs biodégradables

Première commande de sacs compostables, puisque la dotation du Conseil Général était épuisée. C'est la société JEMACO qui s'est vu attribuer le marché pour 2 000 000 sacs de 20l et 8 000 housses de 240l, pour un montant de 140 650 € TTC.

Pour 2014, un groupement de commande avec le SM4 et certaines de ses collectivités membres sera réalisé.

3. Actions de sensibilisation

La qualité du tri est directement liée aux habitudes des consommateurs, aussi faut-il constamment communiquer afin de répéter le message pour éviter les dérives.

Calendrier du tri

Le calendrier, à la fois un guide du tri et un document d'information, comporte non seulement les dates de collecte sélective, mais aussi celles des ordures ménagères pour l'ensemble des communes du SMTC. Y figurent également de nombreux renseignements : horaires de déchèteries, collectes spécifiques...

Voix du tri

En 2013, en raison de la dégradation de la qualité du tri, le SMTC a souhaité publier à nouveau sa Voix du Tri, courant juin.

Ce numéro comportait des photos de nombreuses erreurs de tri : couches, déchets alimentaires... Il interpellait également les usagers à ce propos afin qu'ils prennent conscience que leurs sacs jaunes sont triés non seulement mécaniquement, mais aussi par des personnes et ce n'est pas très agréable de travailler dans ces conditions... A suivre !

Animations

Le SMTC participe à diverses manifestations (semaine de la réduction, de la prévention). Il intervient également dans les milieux scolaires, périscolaires, ou pour tout public qui en fait la demande, pour une sensibilisation relative aux déchets.

Sensibilisation des élus

Il reste encore un travail important à effectuer dans le domaine de la sécurité lors des collectes. En effet, avec l'évolution de la réglementation, les élus sont coresponsables avec le prestataire dans le cas d'incidents liés aux sujets évoqués ci-dessus.

2014 sera l'occasion de poursuivre le travail lancé depuis 2012.

Il est également important d'améliorer la communication pour ce qui concerne les travaux de voirie. Ceci permettant de planifier les modifications des circuits de collecte et de mettre en place le cas échéant des points de regroupement.

Habitat vertical

Ce type d'habitat reste plus difficile à gérer que le pavillonnaire en matière de déchets.

Des pistes existent, mais le travail est de longue haleine, afin de sensibiliser les habitants et surtout de les responsabiliser. Il s'agit de leur habitat, de leur cadre de vie alors il faut que tous les acteurs se sentent concernés : emporter les encombrants en déchèterie plutôt que de les déposer aux pieds des immeubles, trier les textiles dans les conteneurs adéquats, idem pour le verre, les déchets alimentaires...

4. Collecte des déchets ne provenant pas des ménages

Les artisans et commerçants se rendent directement à la déchèterie. Ils sont autorisés à y déposer leurs déchets, en contrepartie ils sont tenus de régler un montant en fonction de la nature et du volume apportés.

Pour une gestion adéquate de ces apports, une régie de recette a été mise en place avec les tarifs suivants : 12 € le 1/2 m³ pour les déchets divers et 8 € le 1/2 m³ pour les gravats.

En 2013 avec le contrôle d'accès, il est plus facile de gérer l'accès de ce type d'usagers, tant il semblait peu réaliste que les professionnels représentaient moins de 200 passages.

Ainsi, on dénombre 1111 passages avec des professionnels qui jusqu'alors de ne déclaraient pas et aujourd'hui ils sont contraints de régler réellement leurs dépôts. Mais visiblement, il reste encore du travail pédagogique à effectuer sur ce sujet.

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Evolution 2013/2012
Visites Artisans	204	179	161	169	192	145	176	1111	+ 630 %
Visites totales	80261	79907	90937	94638	109389	131017	118437	99756	- 16 %
Pourcentage	0,25	0,22	0,18	0,18	0,17	0,11	0,15	1,11	/

5. Traitement

5.1. Repreneurs, nature des traitements et localisation

5.1.1 Recyclage

- bouteilles plastiques : SOREPLA (88300 Neufchâteau) + autres (via Valorplast) ;
- négoce COVED (via la Valorisation Garantie Opérateur - VGO) ;
- journaux – magazines : négoce COVED
- briques alimentaires : négoce COVED (via la VGO)
- emballages métalliques et acier : négoce COVED (via la VGO)
- verre : OI (88170 Gironcourt)
- gravats : TRITER (68700 Aspach-le-Haut)
- métaux : CERNAY ENVIRONNEMENT (68700 Cernay)

5.1.2 Traitements divers

- traitement spécifique :
 - o huile moteur et végétale : Ets GRANDIDIER (88330 Rehaincourt) / SEVIA-VEOLIA
 - o batteries : CERNAY ENVIRONNEMENT (68700 Cernay)
 - o piles (COREPILE / Euro-Bat-Tri 38297 St Quentin Fallavier)
 - o DEEE : écrans (COVED 68311 Illzach), PAM (Démotronic, France), Hors Froid (démantelés chez COVED et ferraille recyclée chez CERNAY ENVIRONNEMENT), Froid (REMONDIS, France).
 - o DDM (déchets dangereux des ménages) : TREDI 68490 Hombourg
- compostage : déchets verts (Plateforme de Compostage 68700 Aspach-le-Haut ou TRITER)
- enfouissement : encombrants (ISDND 68210 Retzwiller)
- broyage : bois (TRITER 68700 Aspach-le-Haut)
- réutilisation : vêtements (Terre des Hommes 68500 Guebwiller – LE RELAIS 68270 Wittenheim).

5.1.3 Traitement des ordures ménagères résiduelles (SM4)

Les ordures ménagères résiduelles hors biodéchets sont incinérées avec valorisation énergétique, à l'UIOM de Sausheim ou à l'UIOM de Colmar (ces unités sont des partenaires du SM4).

5.1.4 Traitement des biodéchets

Les biodéchets sont compostés sur la plateforme de compostage du SM4 à Aspach-le-Haut. Le refus de compostage est acheminé à l'UIOM de Colmar pour valorisation énergétique. Le compostage issu du process est normé NF U44051.

5.2. Taux de valorisation des déchets

L'ensemble des déchets collectés par le SMTC se répartit de la façon suivante :

	Ordures ménagères	Biodéchets	Déchèteries	Collecte sélective
Recyclage	/	/	44,85 %	86,02 %
Valorisation énergétique	100 %	/	/	/
Compostage	/	72,05 %	20,31 %	0
Evaporation	/	27,44 %	/	/
Traitement spécifique	/	/	0,85 %	/
Enfouissement	/	0,51 %	33,99 %	13,98 %

En matière de biodéchets, le taux de refus (donc tonnage éliminé en enfouissement) reste très faible, ce qui témoigne de la qualité des déchets collectés.

Pour les déchèteries, près de 65% des déchets trouvent une valorisation soit en recyclage, en compostage ou bien en traitement spécifique (régénération pour l'huile par exemple...). Reste 35% qui finissent en enfouissement. Il s'agit des bennes « encombrants » ou « tout-venant ». Ce gisement peut et doit encore être mieux trié. Avec la mise en place de nouvelles filières (mobilier par exemple), des solutions commencent à apparaître.

6. Mesures de prévention

En tant que membre du SM4, signataire d'un Plan local de Prévention, le SMTC est un acteur dans ce domaine. Il participe aux actions menées par le SM4.

La poursuite de la vente de composteurs en bois est une des actions de prévention.

Le SMTC est également présent lors de toutes manifestations (mise à disposition de matériel et poubelles...), mise en place d'un stand permettant la diffusion d'informations relatives au tri et à la prévention.

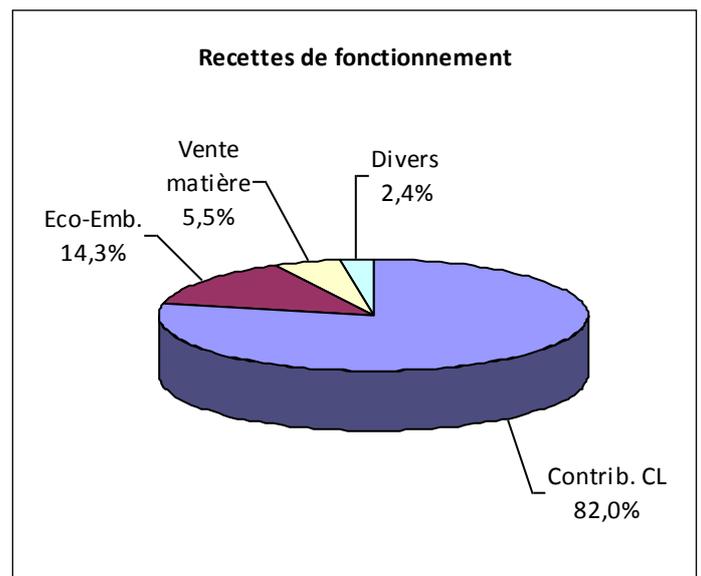
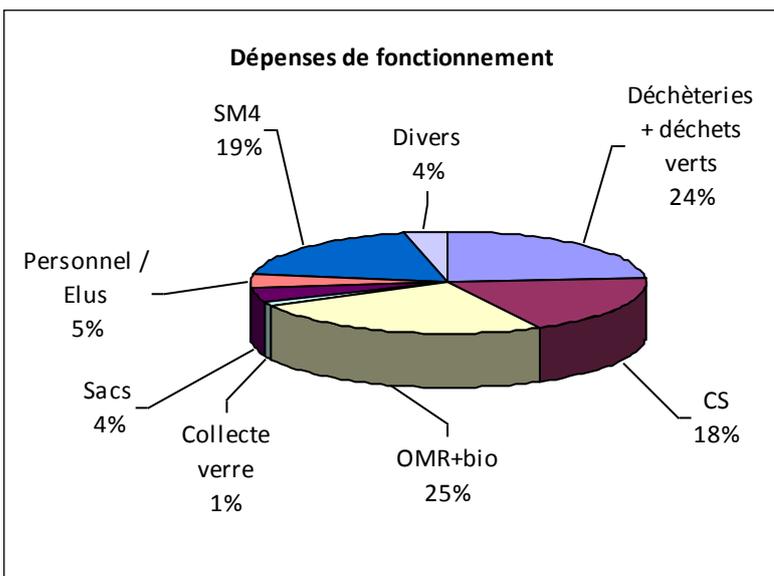


III. INDICATEURS FINANCIERS 2013

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	
COVED, Déchèteries (prestation de services)	1 320 000
COVED, Collecte sélective (prestation de services)	1 010 370
COVED, Collecte OMR + bio (prestation de services)	1 405 070
RECYCAL (collecte du verre)	76 340
Jemaco (sacs de collecte : tri et biodéchets)	236 900
Communication	
Frais de distribution	9 300
Ressources humaines (y compris reliquat 2012)	261 700
EMMAÜS	16 000
SM4 (traitement des OMR + biodéchets) + cotisation	1 028 140
Déchets verts	22 900
Emprunts	7 400
Amortissements	18 600
Divers + transferts	124 100
TOTAL	5 536 820

RECETTES	
Contribution collectivités membres du SMTC 106 € par habitant	4 429 740
Eco-Emballages	808 000
Valorisation verre (OI)	37 160
Reprise matériaux (plastiques, acier, pap-carton)	188 780
Ressources humaines (Emploi d'Avenir)	9 030
Régie déchèterie + composteurs	13 000
Ecofolio	39 460
SM4 (compensation kilométrique)	43 100
Subventions Dép. + ADEME	12 230
Subvention AERM (DDM)	16 860
OCAD3E	20 000
Divers + transferts	41 640
TOTAL	5 659 000



Les dépenses les plus importantes restent celles liées aux contrats de prestation de services : collectes et déchèteries.

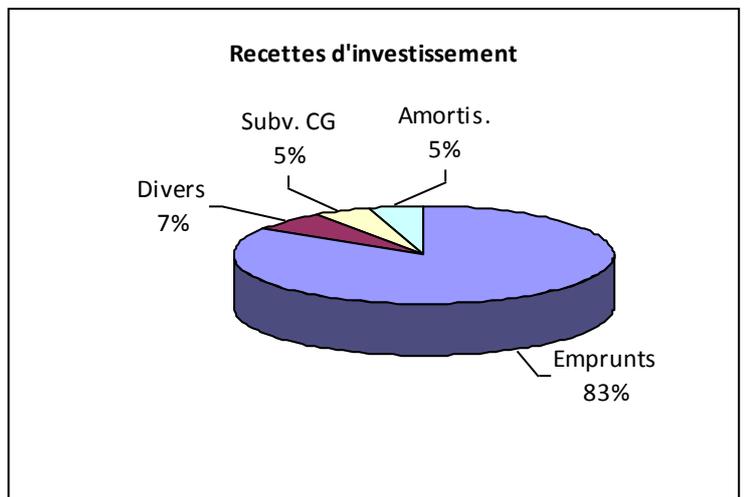
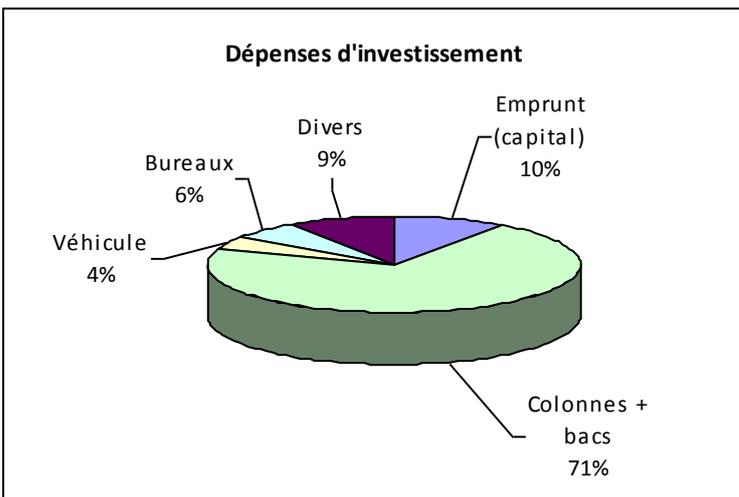
Les soutiens à la tonne triée, versés par Eco-Emballages, ainsi que la revente des matériaux ne suffisent pas à équilibrer le service, mais représentent tout de même cette année près de 20 % des recettes totales. D'ailleurs en 2013, les recettes liées aux soutiens de cet éco-organisme (y compris reliquat de 2012) ont été supérieures aux prévisions budgétaires, ces bons résultats permettront d'atténuer les possibles augmentations de 2014 (notamment TVA).

Les contributions des Communautés de Communes membres représentent la majeure partie de nos recettes, nous permettant ainsi d'équilibrer notre budget.

INVESTISSEMENT

DEPENSES	
Emprunt (capital)	51 460
Colonnes (verre) + Bacs OMR et biodéchets	363 480
Véhicule	20 000
Bureaux (mobilier, informatique)	33 400
Divers	47 500
TOTAL	515 840

RECETTES	
FCTVA	1 564
Emprunts	334 000
Subventions CG (déchèterie + composteurs)	19 000
Amortissements	18 620
Divers	25 000
TOTAL	398 184



Les investissements notables en 2013, sont ceux relatifs au rachat du parc de bacs (SULO et TEMACO) avec un financement couvert par un emprunt sur 6 ans.



CONCLUSION

L'année 2013 a été celle de la poursuite de l'expérimentation de l'extension des consignes de tri sur le territoire du SMTC. Ce nouveau tri a été adopté par les habitants, mais il est regrettable que la qualité se soit dégradée avec pour conséquence des conditions de travail plus pénibles pour les valoristes. Toutefois, ce phénomène a également été observé dans d'autres collectivités qui ne sont pas concernées par cette opération. Malgré cela, le travail de sensibilisation du SMTC reste important : porte-à-porte, animations...

Au 1^{er} janvier, démarrage du contrôle d'accès de la déchèterie d'Aspach-le-Haut. Globalement, nous avons noté une baisse des tonnages et de la fréquentation. Ce nouveau dispositif démontre clairement que notre équipement était utilisé par des personnes n'habitant pas une des 19 communes du Syndicat mais également par des professionnels qui ne se déclaraient pas. Aujourd'hui tout redevable souhaitant y accéder possède un badge ou en fait la demande et les professionnels peuvent soit adhérer à notre système, soit s'orienter vers d'autres exutoires.

Pour ce qui est du volet redevance incitative, dont la facturation est gérée par les collectivités membres, le SMTC a choisi un logiciel de gestion globale. En effet, en reprenant la maintenance des bacs (ordures ménagères et biodéchets) en régie, les marchés relatifs aux logiciels de gestion des parcs prenaient également fin. La solution idéale était de disposer d'une seule et même base de données pour la déchèterie, les bacs et la facturation. Le nouvel outil répond à toutes les attentes et étant évolutif il devrait permettre la gestion d'un contrôle d'accès sur des conteneurs enterrés.

En effet, autre grand sujet lié à l'amélioration du cadre de vie dans l'habitat vertical et dans les quartiers historiques, la mise en place de conteneurs enterrés. Ce projet devrait se concrétiser avec un partenariat de l'ensemble des acteurs locaux (bailleurs et collectivités). Les conteneurs seront équipés d'un contrôle d'accès et se substitueront ainsi aux bacs, ce qui devrait faire régresser les dépôts sauvages.

Enfin, les pistes pour optimiser les coûts et améliorer le tri ne manquent pas. Dès janvier 2014, la filière Eco-DDS (déchets diffus spécifiques) sera en place à la déchèterie d'Aspach-le-Haut et pour 2015, celle consacrée au mobilier usager (Eco-mobilier) sera également opérationnelle.



ANNEXES

Annexe 1 – Jours de collecte

Annexe 2 – Points d'apport volontaire et planning de collecte verre

Annexe 3 – Résultats : tonnages triés en porte-à-porte

Annexe 4 – Déchèteries (entrées et tonnages), DEEE, déchets verts

Annexe 5 – Tarifs des redevances incitatives

Annexe 6 – Tonnages OMR et biodéchets

Annexe 1 : jours de collecte

Jours de collecte

	 ordures ménagères résiduelles  biodéchets  tri sélectif					
	Semaine paire			Semaine impaire		
Aspach-le-Bas Michelbach	 lundi			 lundi	 jeudi	 jeudi
Aspach-le-Haut Bourbach-le-Bas Bourbach-le-Haut Rammersmatt Roderen	 lundi	 jeudi		 lundi		 jeudi
Bitschwiller-lès-Thann	 lundi		 mercredi	 lundi	 mardi	
Leimbach	 lundi	 jeudi	 vendredi	 lundi		
Schweighouse / Thann	 lundi			 lundi	 jeudi	 vendredi
Thann 1	 mardi		 vendredi*	 mardi	 mercredi	 vendredi
Thann 2	 mardi		 jeudi	 mardi	 vendredi	
Vieux-Thann	 lundi			 lundi	 mardi	 mercredi
Willer-sur-Thur	 mardi		 mercredi	 mardi	 mercredi	
Bumhaupt-le-Bas Bumhaupt-le-Haut	 lundi		 jeudi	 lundi	 jeudi	
Cernay 1	 mercredi	 vendredi		 mercredi		 jeudi
Cernay 2	 mercredi	 vendredi	 jeudi	 mercredi		
Cernay 3	 lundi	 mercredi		 lundi		 mardi
Cernay 4	 lundi	 mercredi	 mardi	 lundi		
Steinbach	 mercredi	 mardi		 mercredi		 vendredi
Uffholtz	 lundi	 mardi		 lundi		 vendredi
Wattwiller	 lundi	 mardi	 vendredi	 lundi		

* le vendredi "semaine paire" concerne uniquement l'hypercentre de Thann et les grands ensembles collectifs

Cernay 5 : collecte toutes les semaines en OMR le vendredi (partie de Cernay 1 et 3).

Annexe 2 : Points d'apport volontaire et planning de collecte

Commune	Emplacement	verre	huile
Aspach le Bas	Rue de la station (derrière l'Eglise)	2	1
Aspach le Haut	Foyer Alex (Grand'rue)	1	1
	Déchèterie	4	1
Bitschwiller	Rue de la gare (derrière salle des fêtes)	2	1
	Rue des Vosges (RN 66)	1	
	Parking du Super U	2	
Bourbach le Bas	Rue de l'Ours	2	1
Bourbach le Haut	Rue Eschbach	2	1
Burnhaupt le Bas	Rue du Loup	2	1
Burnhaupt le Haut	Rue de l'Eglise (devant la mairie)	2	1
	Parking du Super U	2	
	Camping Les Castors - Pont d'Aspach	1	
Cernay	Rue de la Paix (angle rue de Soultz)	2	
	Rue du Bonhomme (foyer portugais)	1	
	Rue du Ventron (chaufferie MDP)	1	
	Fbg de Colmar (MDPA)	1	
	Rue de Wittelsheim (face au n°38)	2	
	Centre Leclerc (av. d'Alsace)	3	
	Gare de Cernay	1	
	Av Charles de Gaulle (Foyer Aléos)	1	
	Rue René Guibert (petit parking)	2	
	Rue René Guibert (camping)	1	
	Rue Risler - Place Grun	2	
	Espace Grün (Quai des Platanes)	1	
	Rue Sandoz (Jardins familiaux)	1	
	Fbg des Vosges (angle rue de Steinbach)	1	
	Fbg des Vosges (angle rue du Repos)	2	
	Rue de la 4 ^e DMM (Bel Air)	1	
	Rue de l'Asile (parking entrée de l'école)	1	
Rue des Prés	1		
Leimbach	Parking derrière salle polyvalente	2	1
Michelbach	Rue principale (derrière salle polyvalente)	2	1
Rammersmatt	Rue Bellevue (à côté des pompiers)	1	1
Roderen	Route de Bourbach (parking de l'école maternelle)	1	1
Schweighouse	Rue de Reiningue	2	
Steinbach	Mairie-école	1	
	Rue de Cernay (face à chapelle)	2	
	Silberthal (restaurant dans la forêt)	1	
Thann	Rue St Jacques (face boulangerie Dietsch)	1	
	Rue Henri Lebert + Rue du Steinby	2	
	Parking du Match	2	
	Rue du Steinby (parking de l'école)	1	
	Avenue Pasteur (stade)	3	
Uffholtz	Derrière Place de la République	1	
	Place des Charpentiers	1	
	Rue des Seigneurs	1	
Vieux-Thann	Place du Textile	2	
	Rue de Provence (à côté du Mille-Club)	2	1
	Rue des bouleaux (parking poids lourds)	1	1
	Place du Moulin à Papier	2	
Wattwiller	Rue du Gal de Gaulle (face de la CMDP)	1	
	Rue de Soultz (face au n°23)	2	
	Camping des Sources (vers le Vieil Armand)	2	
	Rue de Cernay (Caserne des pompiers)	1	
Willer-sur-Thur	Rue Clémenceau (près du cimetière)	2	
	Salle Polyvalente	1	
	Rue de Lorraine	1	
	Déchèterie	2	
Total SMTC*		91	14

* y compris les 2 déchèteries

Fréquence de collecte du verre

LUNDI : Aspach le Bas, Aspach-le-Haut, Déchèterie, Burnhaupt-le-Bas*, Burnhaupt-le-Haut, Schweighouse, Michelbach

JEUDI : Déchèterie, Bitschwiller-lès-Thann, Bourbach le Bas**, Bourbach le Haut, Cernay, Leimbach, Rammersmatt, Roderen, Steinbach, Thann, Uffholtz, Vieux-Thann, Wattwiller, Willer-sur-Thur

* : tous les 15 jours semaine impaire

** : tous les 15 jours semaine paire

Annexe 3 – Résultats des tonnages triés

Année	Trim	Tetra (5.03) / PCC		EMR (5.02) / PCNC		Journaux-magazines (1.11)	
		Tonnage trié	Ratio trié RGP 2009	Tonnage trié	Ratio trié RGP 2009	Tonnage trié	Ratio trié RGP 2009
Année 2007		38,58	1,01	577,91	15,13	1565,62	41,00
Année 2008		37,96	0,99	770,46	20,18	1265,47	33,14
Année 2009		70,49	1,77	752,49	18,89	1028,43	25,82
Année 2010		62,99	1,58	704,74	17,20	1194,77	29,16
Année 2011		52,95	1,27	594,15	14,31	913,46	22,00
Année 2012		74,74	1,80	705,33	16,98	809,98	19,50
Année 2013		55,99	1,37	737,60	18,02	994,01	24,29

Année	Trim	PET foncé		PET / PET clair		PEHD	
		Tonnage trié	Ratio trié RGP 2009	Tonnage trié	Ratio trié RGP 2009	Tonnage trié	Ratio trié RGP 2009
Année 2007		33,26	0,87	115,42	3,02	54,28	1,42
Année 2008		33,26	0,87	115,42	3,02	54,28	1,42
Année 2009		50,78	1,27	138,98	3,49	93,09	2,34
Année 2010		51,93	1,30	139,55	3,50	73,18	1,84
Année 2011		39,79	0,96	121,30	2,92	65,12	1,57
Année 2012		41,76	1,01	156,58	3,77	88,40	2,13
Année 2013		45,48	1,11	144,33	3,53	64,30	1,57

Année	Trim	Gros de magasin (1.02)		Acier		Alu	
		Tonnage trié	Ratio trié RGP 2009	Tonnage trié	Ratio trié RGP 2009	Tonnage trié	Ratio trié RGP 2009
Année 2007		57,46	1,50	127,73	3,34	0,95	0,02
Année 2008		166,99	4,37	123,62	3,24	2,56	0,07
Année 2009		195,49	4,91	159,24	4,00	4,97	0,12
Année 2010		309,40	7,77	126,89	3,19	9,81	0,25
Année 2011		370,36	8,92	128,63	3,10	13,37	0,32
Année 2012		844,99	20,35	142,55	3,43	14,94	0,36
Année 2013		451,04	11,02	133,39	3,26	14,55	0,36

Année	Trim	Pots et barquettes		Films et sacs	
		Tonnage trié	Ratio trié RGP 2009	Tonnage trié	Ratio trié RGP 2009
Année 2012		51,17	1,22	61,44	1,47
Année 2013		75,24	1,84	85,06	2,08

Annexe 4 : Déchèteries (entrées et tonnages)

Déchèterie d'Aspach-le-Haut

<i>Entrées</i>	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Aspach-le-Bas	3 779	3 987	3 570	4 350	4 403	5 861	7 449	5 645	4 889
Aspach-le-Haut	6 618	6 603	6 773	6 968	8 263	8 919	10 404	9 399	6 994
Bitschwiller	2 895	2 788	2 497	2 746	2 941	3 669	4 749	4 135	3 918
Bourbach-le-Bas	921	707	407	735	694	913	1 667	1 166	730
Bourbach-le-Haut	852	724	294	576	416	774	1 598	1 114	431
Burnhaupt-le-Bas	1 753	1 853	1 585	2 164	2 366	2 488	3 644	2 971	2 990
Burnhaupt-le-Haut	2 717	2 764	2 649	2 753	2 963	3 225	4 381	3 806	3 586
Cernay	23 202	23 511	24 843	28 207	28 861	31 391	32 854	31 767	26 036
Leimbach	1 631	1 658	1 856	2 087	1 876	2 688	3 500	2 450	2 787
Michelbach	937	1 064	928	1 318	1 191	1 614	2 241	1 834	1 280
Rammersmatt	522	499	426	638	537	881	1 347	1 148	706
Roderen	1 561	1 478	1 441	1 684	1 686	2 326	3 389	2 417	2 250
Schweighouse	1 460	1 484	1 407	1 681	1 674	2 102	2 638	2 281	2 136
Steinbach	2 613	2 776	3 331	3 130	3 274	3 520	4 276	3 808	4 078
Thann	14 107	15 280	13 946	16 721	17 969	20 796	23 048	23 768	17 223
Uffholtz	2 822	2 633	2 927	3 453	3 366	3 579	5 478	4 035	4 383
Vieux Thann	7 593	7 038	7 137	7 301	7 544	9 747	12 129	11 298	10 027
Wattwiller	3 065	3 088	3 681	3 940	4 260	4 472	5 724	4 827	4 691
Willer-sur-Thur	287	326	209	287	354	424	501	568	621
SMTC	79 335	80 261	79 907	90 739	94 638	109 389	131 017	118 437	99756

<i>Tonnes</i>	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Mat. non recyclables	2516,28	2388,02	2555,32	2548,44	2598,32	3064,38	3689,06	3711,28	3342,76
Gravats	2376,54	2545,02	2465,50	2315,13	2540,74	2050,26	2528,02	2170,82	2230,24
Métaux	601,61	539,91	425,35	362,95	409,02	402,22	434,04	338,76	267,51
Papiers	372,22	439,78	444,42	484,18	446,78	178,14	175,78	177,00	137,48
Cartons						294,77	284,28	290,76	268,90
Bois traité	853,47	1033,66	1113,02	1197,34	1126,68	1143,93	1040,66	1289,50	1437,08
Bois non traité						67,17	304,48	123,90	0,00
Branchages	1 735,81	1 690,38	1960,50	1903,50	1934,18	2066,14	1973,12	2373,73	1964,32
Emb. métalliques	3,26	4,24	1,30	0,00	67,72	0,00	60,44	63,38	0,00
Verre	117,02	98,20	58,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Huile moteur	10,71	11,70	11,70	13,05	14,49	13,59	14,04	14,49	13,77
Huile végétale	5,59	4,58	5,12	3,00	5,00	7,80	7,60	5,10	5,64
Vêtements	26,96	32,68	35,90	41,54	38,44	47,82	39,62	39,28	37,60
Frigos	23,06	49,19	12,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Batteries	24,08	31,39	21,99	15,08	17,08	14,72	11,01	19,74	8,54
Piles	1,20	3,06	1,20	0,00	1,00	0,14	0,30	0,26	0,00
DDS	9,10	18,8	21,10	21,80	24,00	66,00	66,70	64,00	62,50
Total	8 676,91	8890,61	9133,33	8906,01	9223,45	9417,07	10629,75	10618,62	9776,34
Kg /Hab	227	232	239	233	226	230	254	252	232

Déchèterie de Willer-sur-Thur

Tonnes	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Mat. non recyclables	95,06	96,88	100,78	101,52	115,60	163,60	181,80	218,54	222,30
Gravats	78,06	78,70	130,58	170,86	149,84	177,12	219,78	272,22	262,64
Métaux	51,36	45,58	42,36	43,82	37,52	36,36	34,38	37,54	36,64
Papiers-Cartons	33,22	32,58	30,52	30,80	29,90	30,20	30,60	30,58	26,52
Branchages	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	111,06	166,34
Huile moteur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Huile végétale	0,60	1,40	0,75	0,60	0,00	1,07	0,00	0,91	0,00
Batteries	1,92	3,20	1,48	1,48	2,21	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	260,22	258,34	306,47	349,08	335,07	408,35	466,56	670,85	714,44

Tonnages DEEE - Déchèteries

Tonnes	Ecran	Froid	Hors Froid	PAM*	 Tubes néons	Ampoules	TOTAUX
2007**	38,449	19,968	39,620	29,228	0,420	-	127,685
Asp.-Haut	65,356	68,557	72,889	69,744	1,124	0,205	276,546
Willer/Thur	1,840	1,194	1,619	2,097			6,750
2008	67,196	69,751	74,508	71,841	1,124	0,205	284,625
Asp-Haut	75,577	41,201	77,060	100,476	0,897	0,359	295,57
Willer/Thur	4,584	3,427	5,494	5,376			18,881
2009	80,161	44,628	82,554	105,852	0,897	0,359	314,451
Asp-Haut	75,408	35,505	61,123	127,240	0,836	0,198	300,31
Willer/Thur	4,291	2,098	4,597	4,347			15,333
2010	79,699	37,603	65,720	131,587	0,836	0,198	315,643
Asp-Haut	78,560	49,019	97,175	119,161	0,910	0,386	345,211
Willer/Thur	4,361	3,605	1,718	4,102			13,786
2011	82,921	52,624	98,893	123,263	0,910	0,386	358,997
Asp-Haut	68,187	52,051	75,279	113,285	0,934	0,346	310,082
Willer/Thur	5,147	3,028	1,148	3,349			12,672
2012	73,334	55,079	76,427	116,634	0,934	0,346	322,754
Asp-Haut	59,777	45,044	51,886	82,870	0,994	0,572	241,143
Willer/Thur	4,613	3,540	2,197	4,031			14,381
2013	64,390	48,584	54,083	86,901	0,994	0,572	255,524

* PAM : petits appareils en mélange

** En 2007 les DEEE étaient uniquement collectés à Aspach-le-Haut. La collecte à Willer-sur-Thur a débuté au 2^{ème} semestre 2008

Tonnages déchets verts (collectés en apport volontaire)

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Burnhaupt-le-Bas	52,03	74,18	91,86	77,81	97,06	98,42	132,58	130,64
Burnhaupt-le-Haut	39,64	70,70	65,18	55,52	75,72	91,20	105,16	114,94
Bourbach-le-Haut				28,70	26,96	25,36	34,16	33,34
Steinbach				15,78	20,16	22,02	26,58	24,52
TOTAUX	91,67	144,88	157,04	177,81	219,9	238,00	298,48	303,44

Annexe 5 : Tarifs des redevances

CCCE

	60 l	80 l	120 l	140 l	180 l	240 l	340 l	360 l	660 l
Collecte en C1	247,00 €	280,80 €	349,44 €	383,24 €	456,56 €	555,88 €	728,52 €	911,56 €	1279,72 €
Collecte en C0,5	194,48 €	211,64 €	246,48 €	263,12 €	297,96 €	349,44 €	435,76 €	521,56 €	710,84 €

CCPT

	60 l	80 l	120 l	140 l	180 l	240 l	340 l	360 l	660 l
Collecte en C1	247,00 €	270,40 €	375,44 €	383,24 €	490,36 €	598,00 €	728,52 €	911,56 €	1375,40 €
Collecte en C0,5	194,48 €	217,88 €	261,047 €	263,12 €	320,32 €	375,44 €	435,76 €	521,56 €	764,40 €

Burnhaupt-le-Bas / le-Haut

	60L (1 pers.)	80L	120L	180L	240L	360L	660L
Collecte en C0,5	170 €	238 €	295 €	380 €	470 €	650 €	1090 €

Annexe 6 : Tonnages OMR et biodéchets

Tonnes	2007	2008	2009	2010		2011		2012		2013	
	OMR	OMR	OMR	OMR	BIO	OMR	BIO	OMR	BIO	OMR	BIO
Ex-CCCE	3 163	3 088	3 092	2 871	156	2 117	657	2 017	744	1 922	739
<i>kg/hab/an</i>	209,6	197,3	197,6	178,0	38,7	131,3	40,7	125,10	46,13	118,39	45,53
Ex-CCPT	5 567	5 387	5 131	1 925	1 529	2 033	1 660	1 934	1 716	1 852	1 662
<i>kg/hab/an</i>	264,1	255,6	233,5	87,6	69,60	91,9	75,0	87,40	77,54	83,50	74,94
Burnhaupt-Bas / Haut	787	792	764	732		258	234	248	258	256	246
<i>kg/hab/an</i>	289,7	294,2	249,7	223,4		78,9	71,5	75,69	78,80	75,96	72,74
SMTC	9 517	9 267	8 987	5 528	1 896	4 408	2 552	4 199	2 718	4 030	2 647
<i>kg/hab/an</i>	249,2	242,7	220,9	133,1	45,7	106,1	61,5	101,11	65,45	96,44	63,34



recylum
Éco-organisme à but non lucratif

Communiqué de presse

Paris, le 14 juin 2013

La déchèterie d'Aspach-le-Haut élue « *Meilleur point de collecte* »

La déchèterie d'Aspach-le-Haut a été élue « *Meilleur point de collecte 2012 de lampes usagées* » parmi toutes les déchèteries de la région. C'est Récyllum, l'éco-organisme à but non lucratif en charge de la collecte et du recyclage des lampes, qui lui a remis ce titre et tient à féliciter tous les habitants d'Aspach-le-Haut pour cette performance.

Les Alsaciens au-dessus de la moyenne nationale

Avec **705 lampes collectées et recyclées pour 1 000 habitants en 2012**, les habitants d'Alsace se placent au-dessus de la moyenne nationale qui est de 486 lampes pour 1000 habitants. Ils ont adopté ce nouveau geste de tri et se mobilisent un maximum grâce notamment à l'implication des points de collecte. C'est l'effort des habitants d'Aspach-le-Haut qui a permis de contribuer à l'élection de ce point de collecte exemplaire.

Chaque année, pour valoriser dans chaque région française l'effort de ses partenaires de collecte des lampes et néons usagés, Récyllum met en avant les meilleurs d'entre eux.

- Catégorie : « Déchèterie municipale » : le gagnant est la **déchèterie d'Aspach-le-Haut**, avec **1 280 kilos** de lampes et néons collectés.



BIEN JOUÉ,
grâce à vous, nous avons élu le
meilleur point de collecte
de lampes usagées en
2012!

DE 2012, ANNEE ANNEE RÉCULUM A LE PLUS GRAND NOMBRE
DE COLLECTES DE LAMPES ET NEONS USAGES.
RECYLLUM, L'ÉCO-ORGANISME À BUT NON LUCRATIF,
MISE EN AVANT LES MEILLEURS D'ENTRE EUX.

www.recyllum.com
03 89 75 29 05



Syndicat Mixte de Thann Cernay
Courrier : 24 rue du Général de Gaulle 68800 THANN
Bureaux : 2 rue des Genêts 68700 ASPACH-LE-HAUT
www.smtc68.fr – contact@smtc68.fr – 03 89 75 29 05